

**Privilège du client concernant les conseils professionnels en matière de  
Propriété Intellectuelle**

**AIPPI**

**Considérant le fait que**

les travaux reliés qui suivent et qui sont reliés à la Q199 - les directives, le questionnaire, les réponses des Groupes Nationaux et Régionaux, les épitomés, les graphiques, la synthèse et les commentaires dans la Section 7 du Rapport au Bureau et l'ExCo sous l'entête - 'Indications pour l'étude des actions en justice', lesquels, mis ensemble, contiennent les ressources de l'IAPIP concernant le besoin d'étudier les moyens de remédier aux problèmes de protection de la divulgation contrainte de conseils professionnels en matière de Propriété Intellectuelle (**'les ressources de l'IAPIP'**), devraient être rendus disponibles au Secrétariat de l'OMPI en lien avec son travail sur les actions en justice puisqu'il pourrait être mandaté pour l'exécuter, par le CRB.

**Étant donné les égards dus au**

- 1) travail accompli par l'OMPI et le CRB en lien avec le privilège de l'avocat du client, lequel a déjà défini les problèmes et quelques questions demandant une étude en lien avec les actions en justice et
- 2) les indications constructives des ressources de l'IAPIP concernant des questions qui devraient être prises en considération dans toute étude d'action en justice concernant des problèmes de protection de la divulgation contrainte de conseils professionnels en matière de propriété intellectuelle.

**Resolves that:**

- 1) En passant par l'OMPI, presser les États membres du CRB de mandater l'OMPI pour conduire les études nécessaires à l'identification de moyens pour résoudre les problèmes liés à la protection et pour définir la meilleure solution à partir des options des actions en justice qui sont encore à identifier, et que ce travail devrait être accompli immédiatement après la fermeture de la rencontre 15 du CRB, et
- 2) Rendre disponible les ressources de l'IAPIP pour l'OMPI et ses États membres afin que l'OMPI puisse les utiliser en lien avec ses travaux sur les moyens de résolution tel qu'il pourrait être mandaté par le CRB pour exécuter.